

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de LEVIER

### Séance du 2 juillet 2024

Nombre de Membres	
En exercice :	22
Présents au Conseil :	21
Ayant pris part au vote :	22
Ayant donné procuration :	1

*L'an deux mille vingt-quatre et le deux juillet à dix-huit heures trente.*

*Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Marc SAULNIER, Maire.*

Date de la convocation
26/06/2024

*Présents : Guillaume Bouhin, Aline Carrière, Madeleine Chapellier, Isabelle Cuenot, Marie Destaing, Frédéric Dole, François Garcia, Frédéric Garreau, Jean-Pierre Gurtner, Bernard Jeannin, Aline Louvrier, Olivier Marlot, Christophe Michel, Fabien Oléron, Norbert Pécot, Olivier Régnier, Jean de la Rochefoucauld, Marc Saulnier, Nathalie Sievert, Isabelle Vinai, Thierry Vuittenez.*

*Procuration : Caroline Blain à Aline Louvrier.*

*Secrétaire de séance : Christophe Michel.*

*Le Maire déclare la séance ouverte.*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 et suivants.*

### Délibération n° 2024-07-051

#### OBJET : Location des salles communales.

Le Maire propose, de mettre à jour la tarification des salles communales comme suit :

- **Salle des Fêtes**

	Associations de Levier	Habitants de Levier		Extérieurs (associations et particuliers) et entreprises, activités commerciales	
		Sans cuisine	Avec cuisine	Sans cuisine	Avec cuisine
Demi-journée (hors week-end)	Gratuit	100 €	180 €	250 €	330 €
Journée	Gratuit	200 €	280 €	350 €	430 €
Week-end	Gratuit	300 €	380 €	450 €	530 €
Chauffage ½ jour.	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €
Chauffage	150€/jour	150€/jour	150€/jour	150€/jour	150€/jour
Caution	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €

- **Salle Socio-culturelle**

	Associations de Levier	Habitants de Levier		Extérieurs (associations et particuliers) et entreprises, activités commerciales	
		Sans cuisine	Avec cuisine	Sans cuisine	Avec cuisine
Demi-journée (hors week-end)	Gratuit	60 €	140 €	150 €	230 €
Journée	Gratuit	120 €	200 €	250 €	330 €
Week-end	Gratuit	180 €	260 €	350 €	430 €
Chauffage ½ jour.	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €
Chauffage	100€/jour	100€/jour	100€/jour	100€/jour	100€/jour
Caution	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €

La location **sans cuisine** comprend la mise à disposition de tables et chaises.  
 La location **avec cuisine** comprend la mise à disposition de tables, chaises et vaisselle.  
**Forfait pour rangement et/ou nettoyage incorrects : 150 €**

- **Salle de Labergement du Navois**

	Associations de Levier	Habitants de Levier	Extérieurs
Journée	Gratuit	30 €	80 €
Week-end	Gratuit	50 €	130 €
Chauffage	20 €	20 €	20 €
Caution	1 000 €	1 000 €	1 000 €

- **Salles de la Mairie**

Pour les associations de Levier : Gratuit  
 Pour les associations extérieures : 50 €  
 Pour les activités commerciales et autres cas : 50 €

- **Salle des Sports**

Pour les associations de Levier : Gratuit  
 Pour les associations extérieures : 100€/jour + 1 000 € de caution  
 Chauffage (associations extérieures) : 150€/jour

- **Le Boulodrome**

Pour les associations de Levier : Gratuit  
 Pour les habitants de Levier : 150€/jour  
 Pour les extérieurs (associations, particuliers)  
 Entreprises, activités commerciales : 150€/jour

Il est précisé qu'une convention avec le Carreau Lévitien sera signée pour que le club soit gestionnaire du site et s'occupe des états des lieux.

- **Eglise**

Cérémonie (mariage et enterrement) pour les personnes extérieures : chauffage uniquement : 150 €

- **Actualisation des prix de la vaisselle** en cas de casse ou de perte, prix à l'unité :

Assiette :	4.00€
Verre, flûte et tasse :	3.00€
Broc :	5.00€
Couvert (couteau, fourchette ou cuillère) :	1.00€

- Il est rappelé que les associations de Levier disposent gratuitement des salles mais doivent s'acquitter du chauffage.
- Si une association réserve la salle des fêtes et la salle socio-culturelle, il lui sera facturé la somme de 120.00€ soit le prix de location de la salle socio-culturelle.

Exposé du Maire entendu, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

- Acceptent les tarifs des salles communales et de la vaisselle tels que définis ci-dessus ;
- Autorisent le Maire à signer tout document y afférent.

En séance, les an, mois et jour susdits.

Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le

ID : 025-200068401-20240702-2024\_07\_051-DE



Le Maire,  
Marc SAULNIER.

